

Information Image Informatique et Communication International
(3IC International)

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 50 000 francs

Siège social : 151, rue Montmartre - 75002 PARIS

R.C.S. Paris B 333 035 236

85138623

29 OCT 1996

57681

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 13 SEPTEMBRE 1996**

L'an 1996,

Le 13 septembre 1996 à 10 heures

Dans les bureaux de 3IC, à Maisons-Alfort

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée 3IC International au capital de 50 000 francs, divisé en 500 parts sociales de 100 francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRÉSENTS

Mme MORIN Muriel

Propriétaire de 34 % des parts sociales, ci 170 parts

M. PERRIN Jean-Pierre

Propriétaire de 15 % des parts sociales, ci 75 parts

M. MORIN André

Propriétaire de 51 % des parts sociales, ci 255 parts

TOTAL 500 parts

Mme Morin agit tant en son nom personnel qu'en qualité de représentante de Monsieur André Morin.



*Cet acte est conforme par
la gérance*

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales, peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean-Pierre PERRIN préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Gérant en remplacement du Gérant Monsieur Jean-Pierre PERRIN.
- Rémunération de la gérance.
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Modification de l'objet social.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Le rapport de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au 13 rue Chevreul à Maisons-Alfort, dans les bureaux de 3IC, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

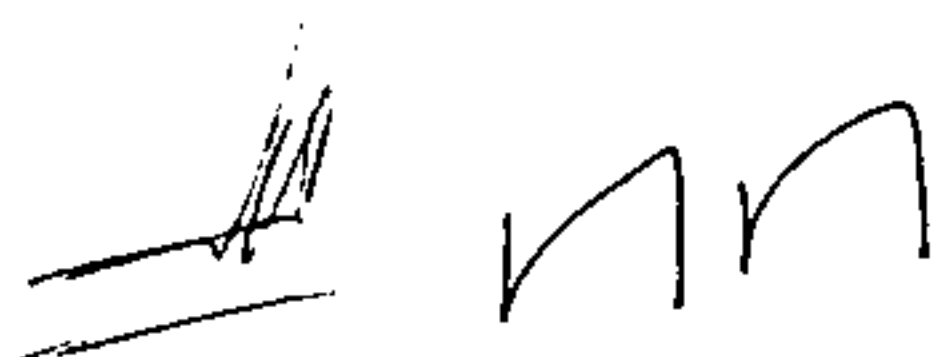
PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés nomme en qualité de Gérante en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Gérant démissionnaire : Madame Muriel Morin, demeurant au 1 rue Delaporte à Maisons-Alfort.

qui accepte.

Madame Muriel MORIN, nouvelle gérante, exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée respectivement prévus par l'article VIII des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu le rapport du gérant et examiné les comptes, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne au Gérant quitus de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés confère tous les pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La société prend pour objet social : Traduction, localisation, arts graphiques, conseil et assistance technique en organisation et informatique, commercialisation de logiciels et de toutes fournitures s'y rapportant, services connexes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

